

UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS

DU QUOTIDIEN À VÉLO

LE VÉLO, ON L'IMAGINE SURTOUT POUR NOS LOISIRS. MAIS QUAND IL S'AGIT D'ALLER À VÉLO AU LYCÉE, AU TRAVAIL, À LA GARE OU AU CINÉMA, LES CHOSSES PEUVENT SE COMPLIQUER : LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES NE SONT PAS TOUJOURS CONTINUS D'UNE COMMUNE À L'AUTRE. C'EST À PARTIR DE CE CONSTAT QUE LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE S'EST ENGAGÉ DANS LE PROJET D'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE. L'OBJECTIF ? DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO EN LA RENDANT PLUS SIMPLE ET PLUS SÛRE.



Pour mener ces missions, l'équipe du Parc va être renforcée avec un poste dédié d'ici fin 2020. C'est l'accélération de la réalisation des aménagements et le développement de la pratique cyclable qui est en jeu !

S'inscrire dans la durée

L'intérêt de tels schémas est également de définir des priorités car tous les aménagements ne peuvent être réalisés en même temps. Des plans d'investissement seront ainsi échelonnés dans le temps par les communautés de communes, en fonction des priorités retenues. À terme, près de 160 km d'itinéraires cyclables devraient mailler le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, parmi lesquels une quarantaine ont été jugés prioritaires.

Jouer la cohérence

Au quotidien, les déplacements à vélo dépassent le plus souvent les limites administratives des communes ou des intercommunalités. L'enjeu est de créer un maillage cohérent entre les différentes communautés de communes. C'est là que les équipes du Parc interviennent, avec en ligne de mire l'instauration d'une continuité cyclable entre les points majeurs de déplacement sur l'ensemble du territoire.

Accompagner les collectivités territoriales

Dans un premier temps, trois communautés de communes ont sollicité le Parc pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale : Senlis Sud-Oise (CCSSO), l'Aire Cantilienne (CCAC) et Carnelle Pays-de-France (CCCPF). La Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte sera accompagnée prochainement pour rejoindre le projet.

Plusieurs étapes s'imposent : état des lieux et analyse des besoins, définition des itinéraires, et enfin analyse des aménagements à envisager. Le Parc finance majoritairement les études requises, participe aux choix des prestataires en collaboration avec les collectivités impliquées et copilote les études.

Coup d'accélérateur sur les mobilités douces

Dès 2011, le Plan Climat Energie piloté par le Parc sur son territoire avait identifié que les déplacements représentent le 1^{er} poste d'émissions de gaz à effet de serre (45% des émissions). Face à cet enjeu, le Parc avance en parallèle sur plusieurs fronts pour soutenir les déplacements écoresponsables :

- En 2017, subvention pour l'achat de Vélos à Assistance Électrique
- Déploiement du dispositif RezoPouce, auto-stop organisé
- Aide à l'implantation de mobiliers de stationnement de vélos dans des communes
- Sensibilisation des enfants des écoles du territoire aux mobilités douces
- Participation à la Semaine de la Mobilité
- Etc.

